Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D35_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024
Délibération N° 22-02-2024 / N°35
Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron
Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme
Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D35_2024-DE

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Renouvellement de la convention de partenariat relative au financement d'un poste d'intervenant social en gendarmerie pour l'année 2024

Monsieur le Vice-Président Action Sociale rappelle le recrutement de l'Intervenante Sociale en Gendarmerie qui intervient sur le Territoire des Campagnes de l'Artois depuis le 1er septembre 2020 dans le cadre d'un partenariat avec l'État et le Département.

Afin de poursuivre ce partenariat en 2024, Monsieur le Vice-Président Action Sociale propose de renouveler le partenariat relatif au financement du Poste de l'Intervenante Sociale en Gendarmerie pour l'année 2024, par le biais d'une nouvelle convention de partenariat avec l'État, le Département et la Gendarmerie Nationale définissant les modalités et le financement de ce poste.

Le coût prévisionnel du poste de l'Intervenante Sociale en Gendarmerie est estimé à 48 649 € pour l'année 2024, ce qui représenterait un financement égalitaire de 15 970 € par financeur.

Suite à l'avis favorable en bureau du 14 février 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de renouveler la convention de partenariat relative au financement d'un poste de l'intervenante sociale en gendarmerie pour l'année 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'État, le Département et la Gendarmerie Nationale.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du projet.

Le Président

Michel Seroux

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29 /02/2024 et publication ou notificatio du 29 /02/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué